

DELIBERATION N° 31/2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 novembre 2021

**Nomination du commissaire aux comptes (CAC),
Responsable de la certification légale des comptes de l'AEFE pour les exercices 2021 à 2026
et de son suppléant « remplaçant »**

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu la loi n°84-148 du 1^{er} mars 1984 modifiée par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014
relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises ;

Vu les articles L823-1 et suivants du code de commerce ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration nomme le cabinet Mazars, situé au 61 rue Henri Regnault, 92705
la Défense Cedex, responsable de la certification légale des comptes de l'AEFE pour les
exercices 2021 à 2026. Le cabinet CBA est nommé suppléant « remplaçant » du cabinet
Mazars.

Nombre de votants : 26

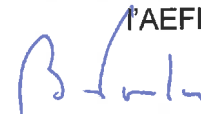
Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER